



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pesticides

Question écrite n° 78823

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les cinq pesticides - dont le très répandu *Roundup* - classés dernièrement par l'agence du cancer de l'organisation mondiale de la santé (OMS) comme cancérigène probable ou possible. En effet, l'herbicide glyphosate, l'un des plus utilisés dans le monde, et les insecticides malathion et diazinon ont été classés cancérogènes probables chez l'homme. Outre l'agriculture, où son usage a fortement augmenté, il est également utilisé dans les forêts et par les particuliers dans leurs jardins. Du glyphosate a été retrouvé dans l'air, dans l'eau et dans la nourriture, selon l'ARC qui précise que la population générale est notamment exposée lorsqu'elle habite à côté de zones traitées. Selon l'étude, il existe des risques avérés concernant les cancers du sang et de la prostate, de la maladie de Parkinson et l'infertilité : l'exposition chronique des adultes, riverains et applicateurs, à des pesticides augmente les risques de contracter certaines maladies. Entre les agriculteurs, qui redoutent les effets d'y être exposés, et les consommateurs, demandeurs de produits plus sains, l'utilisation des pesticides doit diminuer considérablement dans notre pays. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle envisage l'interdiction de ces pesticides.

Texte de la réponse

Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC), au sein de l'Organisation mondiale de la santé, vient de classer la substance glyphosate dans la catégorie 2A, c'est-à-dire « cancérigène probable ». Cette molécule est employée de façon très importante en tant que désherbant, à la fois par les professionnels (8660 tonnes commercialisées en France en 2013), mais aussi par les jardiniers amateurs qui ont utilisé 2055 tonnes en 2013. La communauté scientifique est partagée sur ce sujet puisque d'autres experts internationaux ne partagent pas l'analyse du CIRC. Le groupe « JMPR » (Joint FAO/WHO Meeting on Pesticide Residues) a conclu à l'absence de cancérogénicité de cette substance. Le glyphosate fait actuellement l'objet, au niveau européen, d'une procédure de renouvellement de son approbation en tant que substance active phytopharmaceutique au titre du Règlement (CE) n° 1107/2009. D'ores et déjà, les pouvoirs publics français ont demandé à l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) d'examiner les travaux réalisés par le CIRC, notamment les conclusions retenues dans la monographie sur laquelle s'est fondée le CIRC et de veiller à leur prise en compte dans l'évaluation communautaire. L'expertise du CIRC va être intégrée dans les processus européens d'examen des substances phytosanitaires. Toute mesure nécessaire sera prise sur la base de ces évaluations.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78823

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3138

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5751